

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absente : **MOREAU Clara.**

Représentés : **CAIN Patrick par BRETON Patrick, GERGOINE Didier par LEPAGE Rémy.**

**Madame POUCINEAU Sabine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de signature d'une proposition d'achat avec l'agence IAD dans le cadre de la vente de la maison léguée par Mme Lucienne DEHAN**  
**N° de délibération : 20230107**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Monsieur le maire rappelle que dans l'actif de la succession de Madame DEHAN figure une maison à usage d'habitation, située 50 rue Jeanne d'Arc à Fère-Champenoise. Une proposition d'achat était déjà en cours avant le décès de Madame DEHAN.

Les acheteurs souhaitent aujourd'hui pouvoir finaliser cet achat, par l'intermédiaire de l'agence IAD. Une proposition d'achat est établie à hauteur de 46 000 €, couvrant ainsi les frais d'agence.

Vu la délibération n°202211 75 du 8 novembre 2022 acceptant le legs testamentaire de Madame Lucienne DEHAN,

Considérant la proposition d'achat par l'agence IAD représenté par Monsieur KLEIN Sébastien,

Après débat, le conseil municipal, avec 18 voix, 0 voix contre et 0 abstention,

- AUTORISE le maire à signer la proposition d'achat avec les acquéreurs et l'agence IAD pour un montant de 46 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 23 janvier 2023  
Gérard GORISSE, maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absente : **MOREAU Clara.**

Représentés : **CAIN Patrick par BRETON Patrick, GERGOINE Didier par LEPAGE Rémy.**

**Madame POUCINEAU Sabine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Avis du le projet photovoltaïque porté par la société CALYCE sur une surface agricole privée**

**N° de délibération : 20230106**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	17	12	5	1	0

Le 08 Décembre 2022, la société CALYCE, implantée à Vitry-la-Ville (51), a présenté au conseil municipal la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque sur la commune dans la zone annexée à cette délibération. La concertation, avec les élus locaux et la population est mise en avant par la société pour la réussite d'un projet.

La société CALYCE souhaite solliciter l'avis du conseil municipal de la commune de Fère-Champenoise, sur le lancement des études de faisabilité, études nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur le principe d'un projet photovoltaïque ainsi que sur le lancement des études précitées sur le territoire de la commune de Fère-Champenoise dans la zone précitée.

Entendu le rapport présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention :

- Approuve le principe du lancement des études dans le cadre du projet photovoltaïque menée par Calycé sur la commune de Fère-Champenoise.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 23 janvier 2023  
Gérard GORISSE, maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POUICINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

**Absente** : **MOREAU Clara.**

**Représentés** : **CAIN Patrick par BRETON Patrick, GERGOINE Didier par LEPAGE Rémy.**

**Madame POUICINEAU Sabine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Subvention à l'association familles rurales**  
**N° de délibération : 20230105**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

L'association familles rurales s'est réunie en assemblée générale le 30 septembre 2022.

Monsieur le maire procède à la lecture du rapport financier et d'activités 2022, des projets 2023 et donne la liste des membres élus du bureau.

L'association a donné une liste de 67 enfants, résidents à Fère-Champenoise / Normée, accueillis dans le cadre des activités extrascolaires.

Monsieur le maire propose de rester sur un forfait de 70 € par enfant résident sur la commune.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** le maire à verser une subvention de 70€ par enfant résident à FERE-CHAMPENOISE / Normée pour l'exercice 2022 soit une subvention de 4690 €, sous réserve d'obtenir les comptes vérifiés par un vérificateur aux comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 23 janvier 2023  
Gérard GORISSE, maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absente** : MOREAU Clara.

**Représentés** : CAIN Patrick par BRETON Patrick, GERGOINE Didier par LEPAGE Rémy.

Madame POUCINEAU Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention LEADER : Amélioration et pérennisation du marché de producteurs de Fère Champenoise**  
N° de délibération : 20230104

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Monsieur le maire présente la fiche projet des marchés nocturnes 2023.

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'un soutien dans le cadre du programme LEADER, à hauteur maximal de 64% du montant HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

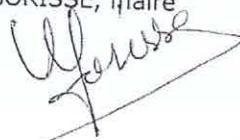
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en HT	Origine	Montant
Accompagnement de la chambre d'agriculture	3 630 €	LEADER (FEADER) [64%]	3 603 €
Communication	500 €	Commune de Fère Champenoise [36%]	2 027 €
Animation musicale	1 500 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 630 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 630 €</b>

Considérant la fiche action n°2-A2-1 du programme Petites Villes de Demain,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Approuve le projet et le plan de financement présentés ci-dessus, et s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions réellement obtenues
- Sollicite une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020
- Autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 23 janvier 2023  
Gérard GORISSE, maire



République Française  
 \*\*\*\*\*  
 Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
 Commune de Fère-Champenoise  
 \*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 JANVIER 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
 11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

**Absents** : **MOREAU Clara.**

**Représentés** : **CAIN Patrick par BRETON Patrick, GERGOINE Didier par LEPAGE Rémy.**

Madame **POUCINEAU Sabine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Délibération budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2023**  
**N° de délibération : 20230103**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente),  
 Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,  
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE :**

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 dans la limite de 1 255 060 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) :

Chapitre	Opérations	Libellé Opérations	Proposition d'autorisation
21	20	PETIT MATERIEL SCOLAIRE - TECHNIQUE	6 000,00 €
21	22	ECLAIRAGE PUBLIC	31 000.00 €
23	48	CONSTRUCTION ET EXTENSION ECOLE	150 000.00 €
204	50	EFFACEMENT DE RESEAU	21 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme  
 Affiché le 23 janvier 2023  
 Gérard GORISSE,  
 maire

*Gérard Gorisse*



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONTH Audrey.**

**Absente** : **MOREAU Clara.**

**Représentés** : **CAIN Patrick par BRETON Patrick, GERGOINE Didier par LEPAGE Rémy.**

**Madame POUCINEAU Sabine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subventions pour les travaux de mise aux normes des réseaux d'eaux usées au lotissement des loges**  
**N° de délibération : 20230102**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Vu le Code Général des collectivités territoriales : articles L.2334-32 à L.2334-39 et articles R.2334-19 à R.2334-35  
Vu la délibération n°202111 11 du 2 novembre 2023 d'engagement du programme pluriannuel d'investissement des réseaux et de la station d'épuration de la commune,  
Considérant le projet de rénovation des réseaux d'eaux usées au lotissement des Loges,  
Considérant le plan de financement,  
Considérant la circulaire du 12 décembre 2022 en matière de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 et de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023, Fonds vert

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR / DSIL / fonds vert, du Département de la Marne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux maximum subventionnable pour les travaux à réaliser dans le cadre du projet de rénovation des réseaux d'eaux usées au lotissement des Loges.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 23 janvier 2023  
Gérard GORISSE,  
maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absente** : MOREAU Clara.

**Représentés** : CAIN Patrick par BRETON Patrick, GERGOINE Didier par LEPAGE Rémy.

Madame POUCINEAU Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention DETR / DSIL pour le projet du groupe scolaire**  
**N° de délibération : 20230101**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	18	18	0	0	0

Vu le Code Général des collectivités territoriales : articles L.2334-32 à L.2334-39 et articles R.2334-19 à R.2334-35

Considérant le projet de construction d'un groupe scolaire,

Considérant le plan de financement,

Vu la délibération n° 2021/04-05/3 relative à la constitution du jury de concours,

Considérant la circulaire du 12 décembre 2022 en matière de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 et de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR / DSIL au taux maximum subventionnable pour les travaux à réaliser dans le cadre du projet de groupe scolaire.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 23 janvier 2023  
Gérard GORISSE,  
maire

